QUESTIONS de l’ ICEM transmise par LEONARD DE LEO

Dans le paragraphe : DÉCISIONS DU CA À VALIDER EN AG3

**1) - Politique d’arrérages appliquée**   
Question de l’ICEM :  
- S’agit-il de supprimer le statut de membre de la FIMEM aux mouvements qui n’ont pas payé leur cotisation et autres documents à produire.

En effet, certains mouvements non européens profitent de la RIDEF pour payer directement leur cotisation, évitant ainsi des frais. Votre proposition de vote ne précise pas si ce point prend en compte l’annulation de la RIDEF 2020.

Une proposition d’arrangement avec les mouvements pour lesquels les frais bancaires sont trop importants est proposée dans *convocation pour l’AG-(18.06.2020)*

*// Être à jour dans leurs cotisations de 2016 à 2020 (+10%) avant le 15 juin 2020. Pour convenir d’autres modalités de paiement ( payer directement à la Ridef, répartition des paiements,…) prière de prendre entente au préalable avec la trésorière de la Fimem* [*cafimem@gmail.com*](mailto:cafimem@gmail.com) *//*

Il ne s’agit pas de perdre la qualité de membre, statut qui n’est pas facile à acquérir, mais conscientiser et responsabiliser les mouvements.

Le membre qui se verrait radié par le CA peut encore faire recours à l’AG *( RI art 4)*

On conserve les noms de ces Mouvements dans une liste de Mouvements non affiliés …jusqu’à ce que leur situation soit régularisée.

**2) Délégué-e-s : mandat de 2 ans et agent de liaison entre RIDEF**

Questions de l’ICEM :  
- S’agit-il bien des délégué-e-s des mouvements pour l’AG FIMEM ?

Oui  
- Pourriez-vous préciser pourquoi les mandats sont prolongés sur une période de deux ans au-delà des dates de tenue d’AG ?

Le CA-FIMEM demande un lien entre les Ridefs pour faire circuler l’information entre les membres de leurs Mouvements respectifs, entre les Mouvements et avec le CA de la FIMEM, cela a également été demandé dans l'AG Ridef 2018 en Suède

Un nouveau membre délégué pourrait être coupé de la réalité des dossiers. Il est préférable que le nouveau délégué prenne en charge sa responsabilité lors d’une RIDEF.

- Y aura-t-il des évènements qui relèvent de l’AG pendant ces deux ans ?

Non mais du CA, des Commissions et des Mouvements

- Le mandat de deux ans : est-ce exceptionnel en raison de l’annulation de la RIDEF 2020, ou est-ce une décision définitive valable pour toutes les futures AG  après 2021 ?

Comme déjà signalé plus haut, on la voudrait définitive et entérinée par l’AG.

- Vous évoquez la tâche d’agent de liaison entre deux RIDEF : s’agit-il plutôt « entre deux AG » ?

La diffusion des informations ne concerne pas uniquement l’AG mais aussi les commissions et les communications des mouvements.

- Les délégué-e-s auront-ils et auront-elles un rôle de liaison au sujet des RIDEF et pas seulement pour l’AG ?

La responsabilité des informations concernant la Ridef dépend du CO (Comité Organisateur)

-Selon vos réponses, cela ne nécessiterait-il pas une modification du règlement intérieur au sujet du rôle des délégué-e-s ?

En raison des décisions prises dans les AG précédentes, plusieurs modifications seront à prévoir (statuts et règlement ). Mais il est difficile de motiver nos membres sur un sujet aussi abstrait… Nous prenons du retard dans les mises à jour et la Commission #5 a été inactive en 2018-2020.

**3) Dettes Haïti et Bénin: retrait de ces mouvements comme membre ou suppression de la dette ou autre**  
Questions de l’ICEM :  
- Si l’une des propositions consiste à supprimer le statut de membre, pourriez-vous nous préciser les circonstances qui ont abouti à ces dettes afin de nous permettre d’établir clairement ce qui relève des responsabilités imputables aux mouvements concernés et celles imputables à la FIMEM ?  
- Pour celle du Bénin, il est fait mention du budget de la RIDEF 2016.

Pourrions-nous avoir accès aux éléments de comptabilité de cette RIDEF pour nous permettre de comprendre la nature précise de cette dette ?- Quelles décisions ont déjà été prises par le CA de la FIMEM au sujet des dettes du Bénin et de Haïti ?

Tel que mentionné dans nos documents officiels, la FIMEM assume 60% du déficit et le pays organisateur est responsable de rembourser 40% de la dette.

Comme la situation était difficile pour le Bénin, nous avons proposé un étalement sur plusieurs années. Cette entente a été acceptée par le Bénin et un début de remboursement a été effectué. À la Ridef 2018, les AdF ont tenu une tombola pour venir en aide au Bénin. 400€ ont été récoltés et les Béninois nous ont remis 355€. Le solde set proche de 1000€

Le Bénin a informé le CA qu’il ne pourra pas actuellement régler sa dette envers la FIMEM et le CA a décidé de porter ce problème en AG.

Nous vous envoyons en pièce jointe le Bilan financier et le rapport des membres responsables du CA-FIMEM pour cette Ridef.

Pour Haïti, la situation est différente. La personne qui a bénéficié de la solidarité pour participer à la Ridef de Dogbo et qui devait en même temps remettre les cotisations du Mouvement haïtien est arrivée à Paris mais ne s’est jamais présentée à Dogbo. Plusieurs communications et une proposition d’entente du CA ont eu lieu avec le président du Mouvement…mais Haïti a cessé de répondre aux courriels du CA, jusqu’à sa demande de participation à la Ridef-Québec, sans proposer d’arrangement financier mais uniquement le versement de sa cotisation ( pas effectué par ailleurs).Voilà pourquoi nous posons ce problème en AG.

**Dans le paragraphe : DÉCISIONS DU CA À VALIDER EN AG3**  
4) Rôle de la FIMEM : travailler pour tous les enfants ou pour ceux provenant de milieu populaire seulement ?  
Questions de l’ICEM :  
- Pourriez-vous nous préciser d’où vient cette question et quels sont les éléments ou constats précis qui l’ont motivée ?

- Cela relève-t-il des pratiques de certains mouvements ou de l’ensemble de la FIMEM par son CA ou par ses votes d’AG ?

Cette question vient de Mariel mais elle croit qu’elle est partagée par plusieurs mouvements. Elle remarque que, dans la plupart de nos communications, il est question de tous les enfants…mais dans la réalité la FIMEM ne semble se préoccuper que des enfants de milieu populaire. Si c’est le cas, il faudrait modifier les libellés de certains de nos documents officiels.   
En réalité Freinet, puis au fil du temps, de nombreux enseignants des mouvements Freinet, et pas seulement (mouvements d'Education Populaire à travers le monde, et aussi l'"Education Nouvelle"), se sont fortement consacrés aux enfants qui en avaient le plus besoin, on parle alors de Pédagogie Populaire). Les fortes inégalités (toujours en augmentation) existant dans le monde, résultat des politiques néolibérales, nécessitent de grands investissements dans l'éducation (pas seulement économiques). C'est pourquoi la FIMEM lutte contre l'injustice et œuvre pour l'affirmation des Droits de l'Homme, et affirme la solidarité à tous les niveaux, en donnant une grande attention aux enfants, aux enseignants et aux Mouvements, qui en ont le plus besoin.

La FIMEM promeut le travail avec tous les enfants, issus de tous les milieux en tant que droit fondamental et universel. Le droit à l’éducation pour tous est nécessaire pour le développement économique et socioculturel de tous les types de sociétés.

**5) RIDEF**  
Choix des lieux en fonction des coûts, place de la femme, laïcité, qualité des ateliers ... avantages et inconvénients d’avoir une personne qui porte à la fois les responsabilités FIMEM et CO.  
Questions de l’ICEM :  
- Cette question sera-t-elle présentée par la commission FIMEM #6 (commission RIDEF) ?

Non…malheureusement, tous les participants qui étaient là au départ *(Commission #6)* ont désertés. Gabi est maintenant seule…c’est elle qui a produit un premier document de travail. Les réponses de la FIMEM à une grande partie de ces questions devraient effectivement être indiquées dans le « cahier de charge » de cette Commission, C’est d’ailleurs le but de sa création.

- Si oui, pourrions-nous avoir des éléments plus précis au sujet de ces questions ?

Ces questions viennent de propositions glanées au fil des courriels reçus ou entendus

Certaines de ces questions à l’exemple de la laïcité, de la place de la femme sont évoquées régulièrement en AG FIMEM pour le respect des idéaux de la FIMEM (Charte de l’Ecole Moderne et statuts).

- À quelle occasion la place de la femme a-t-elle été en cause ?

- À quelle occasion un problème de laïcité pourrait-il se poser ou s’est-il déjà posé ?

C’est toujours lors des RIDEFs, dans les prises de position au sein de la FIMEM qu’i y a eu des débats, parfois enflammés, sur ces thèmes

Aujourd’hui , c’est dans la question des affiliations des mouvements congolais et ghanéen, gérés par des directeurs d’écoles privées et religieuses qui ont entrainé la question du MEPA.

- Beaucoup de mouvements actuels n’ont pas été organisateurs de RIDEF :  
auriez-vous des précisions sur les incompatibilités possibles à être à la fois membre du Conseil d’Administration et membre du Comité Organisateur d’une RIDEF ? Avez-vous des exemples de blocages ?

La double responsabilité CO-RIDEF et CA -FIMEM a créé des tensions au sein du CA actuel, Mariel confondant parfois ses deux casquettes et prenant des initiatives parfois limites ou transmettant des questions et informations non adéquates. Mais dans l’ensemble cela s’est passé correctement avec une fatigue grandissante pour elle, la rendant moins tolérante à nos arguments.

La Ridef du Bénin nous a privé de la présence d’ Edouard au CA où il était présent moins d’une heure par jour alors que nous croulions sous le travail. Et lors de la phase préparatoire, il n’a pas joué son rôle de lien entre les deux entités.

.

Nous pensons qu’une Ridef est un travail énorme et qu’il est nécessaire d’y consacrer toute son énergie.

L’investissement en CO, tout aussi énergivore entraine un manque de disponibilité au CA.

Le CA-FIMEM va automatiquement perdre les compétences du membre à double casquette.

Il existe des conflits d'intérêts évidents qu'il faut éviter, il ne s'agit pas d'avantages et d'inconvénients. Il n'y a qu'un seul moyen : dans les années qui précèdent une Ridef, il ne doit pas y avoir au CA de responsable des mouvements qui organisent une Ridef.

Concernant les coûts des Ridefs, le travail du CA est ardu.

Nous sommes co-responsables de l’aspect financier mais nous n’avons aucun mandat impératif sur la gestion de la comptabilité.

Et soit au Bénin, soit en Suède le CO-Ridef n’a pas tenu compte de toutes nos demandes et questionnements…

C’est très frustrant quand on voit le CO prendre des décisions qui, déjà dans le passé se sont montrées négatives, sans tenir compte de nos mises en garde.

Il est juste de donner au CA-FIMEM, la possibilité d’imposer des fonctionnements, pour protéger les intérêts des centaines de personnes qui participent à la Ridef

En ce qui concerne les coûts liés à l’organisation d’une RIDEF, il serait souhaitable que le pays organisateur s’y engage au moins quatre années à l’avance et partage ses préparations avec le CA afin de pouvoir organiser le travail et négocier toutes les possibilités de sponsoring et de gratuité en termes de logistique et infrastructures d’accueil. Lorsque tous les coûts sont clairement définis comme amoindris, cela aiderait les participants et les organisateurs.

6) **Benaiges – création d’une commission ou non ?**  
Questions de l’ICEM :  
- Pourriez-vous nous présenter le fonctionnement actuel de l’attribution de cette bourse par la FIMEM ?- Quels besoins motiveraient la création d’une commission par rapport au fonctionnement actuel ?

Une synthèse du travail fait sera bientôt posée sur le site. Le CA est favorable à la création d’une Commission.

Comme nous n’avions pas accès aux documents de tous les partenaires et la concertation n’était pas terminée, le CA a décidé de ne pas lancer de bourse en 2020.

Vous trouverez un courrier spécifique concernant la Bourse dans documents pour l’AG

7) **Présentation des propositions des mouvements, groupes de langue, commissions.**  
Questions de l’ICEM :  
- À un moment de cette AG, y aura--il une présentation et des précisions sur la place, le rôle, les travaux, les actions et les pouvoirs de décision des commissions au sein de la FIMEM ? Pour définir :  
- quels rapports elles entretiennent vis à vis du CA FIMEM ;  
- si elles sont un soutien pour alléger les tâches du CA ;  
- si elles ont pouvoir pour prendre des initiatives au nom de la FIMEM, ou du CA ;  
- si elle ont bien le pouvoir de faire des propositions lors de l’AG au même titre que les mouvements ;  
- si cela ne nécessiterait pas une définition claire de leur rôle dans le règlement intérieur ou dans une délibération d’AG.

C’est la Commission AGV qui sélectionnera les points devant être traités en priorité cette année et lesquels devront être reportés.

Les commissions font preuve d’une léthargie importante. Les Commissions qui ont vraiment bien fonctionné en 2018-2020 sont : #1,#2,#3, #4, #6…. La commission  7 n’a pas finalisé son dossier à temps pour la Ridef

C’est comme si nos membres entraient en hibernation entre 2 Ridefs … et voulaient faire la révolution en deux semaines.

-Les commissions sont bénéfiques parce qu’elles apportent une réflexion complémentaire au travail administratif du CA

-Leur prise d’initiatives permettra d’améliorer la visibilité, d’accélérer la prise de décision et l’ouverture de nouveaux chantiers. Elles feront des propositions (comme la commission //4 actuellement) qui pourront être votées en AG.

-Les rapports entre le CA-FIMEM et les commissions devront être clairement définis, afin d’éviter les chevauchements dans les tâches à effectuer et les frustrations. Leur rôle pourra être inscrit le RI.

8) **Suggestions à propos des traductions des textes pour l'AG sur le site FIMEM**  
Pour cette AG virtuelle, les traductions sont essentielles et indispensables. C'est une priorité si nous voulons communiquer dans de bonnes conditions. Voici quelques questions et suggestions : - Existe-t-il une liste de traducteurs-trices pour cette AG. Si oui, est-elle suffisante ?

Il semble que Gabi ait réglé cela à l’interne, avec les participants de l’AGV et de la Commission AG

- La commission #3"traductions" est-elle sollicitée et les délégué-e-s peuvent-elles s'adresser à elle ?

La Commission #3 traduit uniquement les documents officiels et les courriers du CA.

- Peut-on se mettre d'accord sur le fait que les auteurs-trices des textes pour l'AG sollicitent leur propre mouvement pour les traductions dans les deux langues afin de soulager le travail des traductions . Quels sont les mouvements qui seraient susceptibles de le faire ?

Ce serait un excellent fonctionnement, relativement facilité par DeepL.

Tout mouvement voulant poser un document sur le site doit

en assumer les traductions.

Le CA-FIMEM

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_